COMMUNE DE GRIGNON

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Délibération n° 2019.12.17_02

Le dix-sept décembre Deux Mil Dix-Neuf à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présent(e)s (par ordre alphabétique des noms): Madame BELLANGER Annette, Monsieur BINET Thierry, Madame BLANC Lina, Madame BUSALB Corinne, Monsieur CARRABIN André, Monsieur CREMONE Michel, Monsieur DI MARTINO Carmelo, Monsieur DUMONT Pascal, Monsieur FERRONT Rémi, Madame GRAFF Séverine, Madame MARTIN Stéphanie, Monsieur RIEU François, Monsieur RUFFIER Olivier, Monsieur TORDJMANN David formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Madame MOLLIER Annick

Était excusé(e)s: Monsieur GHEZZI Rémi pouvoir à Monsieur TORDJMANN David, Madame GONIN JORQUERA Floriane pouvoir à Monsieur BINET Thierry, Monsieur PAVIOL Franck pouvoir à Madame MARTIN Stéphanie, Madame REGAZZONI Fabienne pouvoir à Monsieur DUMONT Pascal.

Secrétaire de Séance: Monsieur David TORDJMANN

Date de convocation : le 9 décembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice: 19 (dix-neuf)

Présents: 14 Votants: 18 Pour: 14

Abstention: 1 (Monsieur DI MARTINO Carmelo)

Contre: 3 (Monsieur FERRONT Rémi, Madame MARTIN Stéphanie et son pouvoir Monsieur PAVIOL

Franck)

Rapporteur: Monsieur François RIEU - Maire

OJBJET: FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le Conseil municipal est compétent pour fixer les tarifs municipaux.

Considérant la proposition de la Commission Finances réunie le 6 décembre 2019 comme suit :

- Augmentation du prix de la photocopie format A4 soit 0.40 €
- Augmentation du prix de la photocopie format A3 soit 0.80 €
- Augmentation du prix de la photocopie couleur format A4 : 1.50 €
- Augmentation du prix de la photocopie couleur format A3 : 3.00 €

Services techniques municipaux:

- Augmentation du prix de l'heure d'agent avec VL : 68.50 €
- Augmentation du prix de l'heure d'agent avec engin : 135.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité;

- D'APPROUVER les propositions de modifications telles qu'elles sont présentées ci-dessus.

- **DE FIXER** les tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2020 conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits Pour extrait certifié conforme, Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le (Voir cachet) : Et de la publication, le -----

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20191217-20191217-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019 Affichage : 19/12/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



A Grignon, le 17 décembre 2019 Monsieur le Maire

DEFrançois RIEU